

JAPAN TOURS FESTIVAL 2022



RÈGLEMENT DU CONCOURS COSPLAY JAPAN TOURS FESTIVAL 2022

PRESTATIONS SOLOS ET GROUPES
Samedi 2 juillet 2022

ARTICLE 1. Présentation

Ce règlement encadre le concours cosplay se tenant le samedi 2 juillet 2022 lors de l'évènement « Japan Tours Festival 2022 ».

L'association Cos'Castle est en charge de l'organisation du concours Cosplay ainsi que celle de la sélection régionale pour la Coupe de France de Cosplay lors de l'évènement « Japan Tours Festival »

Le concours cosplay est une animation consistant à réaliser une prestation en costume sur scène devant un jury. Au terme du concours, le jury établira un classement des participations donnant lieu à une remise de plusieurs prix variés récompensant les meilleurs costumes et/ou prestations.

Le concours est ouvert aux participants solos et aux participants en groupe.

Au cours de celui-ci aura lieu une qualification pour la sélection régionale à la saison 5 de la Coupe de France de Cosplay.

Les participants à la sélection régionale pour la Coupe de France de Cosplay doivent prendre connaissance du règlement spécifique à la CFC.

ARTICLE 2. Lieu, date et horaires du concours

Le concours cosplay se déroulera le samedi 2 juillet 2022 à 14h00 sur la Grande Scène du « Japan Tours Festival 2022 » ayant lieu au Grand Hall du Parc des Expositions de Tours situé Rue Désiré Lecomte, CS 84311, 37043 TOURS CEDEX 1.

La durée du concours est estimée à 1h30.

Les prix seront remis plus tard dans la journée, toujours sur la Grande Scène.

ARTICLE 3. Règles d'inscription au concours

Chaque participant s'engage à prendre connaissance et à respecter l'ensemble du présent règlement sous peine de disqualification.

3.1 Déroulement des inscriptions

Les inscriptions au concours cosplay se feront exclusivement sur le site internet de l'Association Cos'Castle dont le lien est le suivant :

<https://www.coscastle.com/cosplay-concoursitf2022/>

Les inscriptions au concours cosplay du « Japan Tours Festival 2022 » se dérouleront du samedi 11 juin 10h00 au dimanche 26 juin 2022 à 23h00.

L'association Cos'Castle se réserve le droit d'étendre la durée de la période d'inscription si et si seulement le nombre de participants est inférieur aux limites précisées en article 3.4.

Deux formulaires sont mis à disposition des participants pour chaque type de concours auquel il souhaite participer :

- un formulaire pour les participations en solo,
- un formulaire pour les participations en groupe.

Les participants devront remplir l'intégralité du formulaire. L'association Cos'Castle vérifiera la conformité des données personnelles et fichiers transmis par le participant. De plus, seules les inscriptions complètes seront admissibles.

L'association Cos'Castle s'engage à confirmer la bonne réception des inscriptions réalisées par les participants dans un délai maximal de 48 heures suivant la réalisation des demandes d'inscription par le participant.

L'association Cos'Castle s'engage à confirmer la validité des inscriptions dans un délai maximal de 4 jours suivant la réception des demandes d'inscription par mail.

Aucune inscription au concours cosplay ne sera réalisée sur place durant l'événement "Japan Tours Festival".

Tous les échanges entre l'association Cos'Castle et les participants seront réalisés uniquement par mail ou par téléphone.

3.2 Thématiques autorisées durant le concours

Les participations solo et groupe qui ne participent pas aux sélections à la sélection régionale pour la Coupe de France peuvent avoir comme thème :

- Animés et mangas
- Dessins animés, BD et Comics européens / dessins animés, BD et Comics américains
- Jeux vidéo
- Films ou séries
- Sentai ou Metal Hero
- Oeuvres steampunk
- Livres
- Illustrations officielles ou fanart

Les thématiques autorisées pour la sélection régionale pour la Coupe de France sont mentionnées dans le règlement spécifique à la CFC.

Les créations personnelles sans aucune source reconnue ou image de référence ne sont pas admises au concours cosplay.

Toute participation qui ne respecte pas ces conditions se verra refuser par l'association Cos'Castle.

3.3 Images de référence et fichiers accompagnant la prestation

Chaque participant solo ou membre d'une participation en groupe devra fournir au minimum une image de référence de son costume durant son inscription. Le maximum est limité à 6 images de référence par participant.

Les participants sont invités à fournir le plus d'image de référence possible. Leur nombre et leurs degrés de détails pourront avoir une incidence sur la notation du jury.

Les participants ont l'obligation de joindre à leur inscription au choix un fichier audio ou un fichier vidéo destiné à accompagner leur prestation sur scène durant le concours.

Afin d'anticiper les problèmes techniques d'incompatibilités des fichiers, les participants sont invités à envoyer lors de leur inscription, leur(s) fichier(s) avec les caractéristiques suivantes :

Format vidéo :

Pour les fichiers vidéo, nous acceptons uniquement les vidéos au format MP4 (.mp4) avec les caractéristiques suivantes :

Dimensions : 1280x720 (minimum), 1920x1080 (recommandé)

Images/secondes (framerate) : 25 ou 30 images par secondes, le nombre d'images par seconde doit être constant

Son : débit de 192kpbs (minimum), 320 kpbs (recommandé)

Qualité sonore : le son doit être audible et normalisé (pas de dialogues et musiques qui varient entre un volume très fort et très faible, pas de saturation sonore).

Format audio :

Pour les fichiers audios, nous acceptons uniquement les fichiers au format MP3 (.mp3) et WAV (.wav) avec les caractéristiques suivantes :

Son : débit de 192kpbs (minimum), 320 kpbs (recommandé)

Qualité sonore : le son doit être audible et normalisé (pas de dialogues et musiques qui varient entre un volume très fort et très faible, pas de saturation sonore).

Format images :

Pour les fichiers images, nous acceptons uniquement les images au format JPEG (.jpg) et PNG (.png) dans la meilleure qualité possible que le participant puisse avoir :

Taille : entre 1 Mo et 10 Mo maximum

Dimensions : bord étroit de 1080 pixels (minimum), bord étroit de 1920 pixels (recommandé)

Les participants solos devront nommer leurs fichiers avec leur nom et prénom suivi du nom de leur personnage de manière claire et sans faute d'orthographe

Exemple : NOM_Prenom_Nomdupersonnage.mp4

Pour les groupes, chaque participant devra nommer leurs fichiers avec leur nom et prénom suivi du nom de leur groupe puis celui de leur personnage de manière claire et sans faute d'orthographe

Exemple : NOM_Prenom_Nomdugroupe_Nomdupersonnage.mp4

L'ensemble des images de référence et des fichiers des prestations devront être fournis par le participant lors de l'inscription au concours avec un lien Wetransfert, Google Drive ou MEGA.

Aucun fichier sous un format différent de ceux mentionnés précédemment ou fichier transmis sous la forme d'un lien vers un site de streaming (YouTube, Dailymotion, Vimeo...) ne sera accepté par l'association Cos'Castle.

3.4 Limites de participations

Le nombre de participations au concours cosplay est limité à :

- 12 participations solos dont 3 places sont réservées aux participants concourant également à la sélection régionale pour la Coupe de France de Cosplay
- 6 participations en groupe.

L'association Cos'Castle se réserve le droit de modifier le nombre limite des participations si nécessaire suivant le temps accordé pour la durée du concours cosplay.

Le nombre de personnes participantes au sein d'un groupe est limité à 15 personnes.

Les participants ne peuvent pas concourir à la fois avec une prestation solo et avec une prestation en groupe.

Les participants solo peuvent concourir à la fois pour le solo et la sélection régionale pour la Coupe de France. En revanche, les participants en groupe ne peuvent pas participer aux sélections régionales pour la Coupe de France.

De ce fait, l'association Cos'Castle peut refuser ou mettre en liste d'attente une demande de participation si la limite du nombre de participants est atteinte.

Les membres de l'association Cos'Castle peuvent s'inscrire au concours cosplay, à partir du moment où ils ne s'impliquent pas dans son organisation.

3.5 Cas des cosplays achetés

Les cosplays achetés ne sont pas autorisés. Seuls les cosplays réalisés par le participant et présentant un intérêt artistique sont autorisés à concourir.

En revanche, les participants sont autorisés à utiliser des accessoires ou composants achetés ou réalisés par une tierce personne si et si seulement ces accessoires et composants ne représentent qu'une faible partie de leur cosplay. Les participants devront mentionner les éléments achetés ou réalisés par une tierce personne sur leur fiche d'inscription.

Une participation, même minime, d'une tierce personne aura un impact sur la note finale du jury.

ARTICLE 4. Durée des prestations

Pour les prestations en solo :

- Installation des accessoires et présentation : 1 min 30 maximum
- Durée de la prestation : 1 min 30 maximum
- Salutations et désinstallation des accessoires : 1 min maximum

Pour les prestations en groupe :

- Installation des accessoires et présentation : 1 min 30 maximum
- Durée de la prestation : 3 min maximum
- Salutations et désinstallation des accessoires : 1 min maximum

Les temps indiqués précédemment valent comme durée maximale. Les participants sont libres de réaliser une prestation avec une durée inférieure aux durées maximales.

ARTICLE 5. Interdictions

Pour des raisons de sécurité, afin de respecter la loi française en vigueur et le règlement intérieur du « Japan Tours Festival 2022 », sont interdits l'utilisation :

- Armes blanches : toute arme contondante ou tranchante en métal (exemples : poignards, épées, machettes, couteaux...)
- Armes à feu : toute arme lançant des cartouches ou des projectiles (exemples : fusils, pistolets...)
- Armes ou liquides inflammables : tout arme ou liquide avec des propriétés incendiaires ou qui pourraient causer des brûlures à des objets ou des personnes.
- Produits ou substances indélébiles, toxiques, bactériologiques ou radioactifs.
- Produits ou substances susceptibles de salir ou détériorer la scène, les vestiaires ou les différentes zones de la conventions (exemples : eau, liquides gras, confettis, peinture...)

Sont interdits également :

- Quelconque objet, vidéo, audio ou comportement à caractère discriminatoire ou pornographique.
- Quelconque objet, vidéo, audio ou comportement incitant à la violence, à la vulgarité ou la haine.

Tout comportement déplacé, aussi bien pour son côté dangereux que pour son côté moral pourra entraîner la disqualification, voire l'interruption de la prestation, si cela s'impose.

ARTICLE 6. Déroulement de la journée du concours

6.1 Avant le préjudging :

Les participants devront soit se rendre sur le stand de l'association Cos'Castle ou se présenter devant un membre de l'organisation du concours cosplay afin de confirmer leur présence à l'événement avant le début du préjudging.

Les participants sont invités à se présenter aux vestiaires cosplay du « Japan Tours Festival » à partir de 9h00. Là, ils pourront se préparer pour le préjudging.

Les participants au concours devront se présenter à 11h00 au point de rendez-vous indiqué par l'association Cos'Castle pour passer devant le jury.

6.2 Pendant le préjudging :

Pour les participants solo, chaque participant passera individuellement devant le jury pour un entretien de 5 min maximum.

Pour les participants en groupe, l'ensemble des membres du groupe doit passer devant le jury pour un entretien de 8 min maximum.

Avant ou après préjudging devant le jury, les participants seront invités à se faire prendre en photo par le photographe officiel à proximité de l'espace réservé au préjudging, qui sera indiqué par l'association Cos'Castle.

Une fois le passage devant le jury et le photographe officiel terminé, les participants seront invités à prendre leur pause repas à proximité des vestiaires. Il est conseillé aux participants de ne pas s'éloigner de la zone des vestiaires afin de respecter la bonne marche de l'organisation du concours.

6.3 Pendant le concours :

Les participants devront se rendre près du lieu de rendez-vous pour le concours 15 min avant le début de celui-ci.

Les participants présenteront leurs prestations sur scène devant le public et le jury dans l'ordre établi par l'association Cos'Castle.

Une fois l'ensemble des prestations terminées/passées, les participants seront invités à monter de nouveau sur scène pour une photo de groupe avec tous les participants du concours.

6.4 Après le concours :

Les participants seront reconduits aux vestiaires.

Si le jury n'a pas pu finir le préjudging avant le temps imparti dans la matinée, les participants qui ne sont pas passés devant le jury avant le concours devront passer le préjudging une fois la photo de groupe terminée.

Les participants ayant réalisé leur préjudging seront libres de toutes obligations jusqu'à la remise des prix.

6.5 Remise des prix :

Pour la remise des prix, l'ensemble des participants devront se rendre au point de rendez-vous indiqué par l'association Cos'Castle à 16h45 près de la grande scène.

ARTICLE 7. Jury

Le jury est composé de personnes dont les compétences sont reconnues par l'association Cos'Castle. Leurs compétences et leurs notations ne pourront être remises en question. Le jury ne peut pas participer au concours cosplay. En cas de tricherie avérée de la part d'un participant, le jury pourra revenir sur sa décision et sanctionner le participant en le retirant du classement du concours et en lui interdisant toute autre participation au concours cosplay de l'évènement « Japan Tours Festival 2022 » pour les deux années à venir.

ARTICLE 8. Notation :

Les éléments liés à la notation s'appuient sur deux temps :

- Durant le préjudging, le jury s'entretiendra avec le participant afin de lui poser des questions techniques sur son costume.
- Dans un second temps, pendant le concours, le jury se concentrera sur la prestation du participant sur scène et d'éventuels éléments du costume (comme par exemple, la mobilité du costume ou la solidité de ce dernier).

Les membres du jury jugeront les participants selon les critères suivants, avec une base de notation sur 100 :

- **50%** de la note portant sur le **costume** : difficulté, multi-technicité, qualité couture et construction, choix des tissus et matériaux, ressemblance, mobilité...
- **50%** de la note portant sur la **prestation** : qualité de la prestation, jeu de scène, roleplay, respect de l'œuvre originale, compréhension, réalisation, originalité, créativité, utilisation des accessoires...

Les notes finales resteront confidentielles et ne pourront pas être réclamées au jury ou à l'organisation. Cependant, le jury se tiendra à la disposition des participants après le concours et jusqu'à l'heure de fermeture de l'évènement pour d'éventuelles questions au sujet du costume ou de la prestation.

L'absence d'un participant au préjudging impactera sa note finale.

ARTICLE 9. Prix concours solo et groupe

Lors de la remise des prix du concours cosplay, le jury déterminera :

- le TOP 3 des participations solo avec un prix chacun
- le TOP 3 des participants groupe avec un prix chacun

- un prix coup de cœur pour une des prestations solo
- un prix coup de cœur pour une des prestations en groupe

Les organisateurs du concours se réservent la possibilité, en cas de force majeure, de remplacer un des prix offerts par un prix de même valeur. Leurs responsabilités ne sauraient être engagées de ce fait. Le nombre de prix peut varier en fonction des organisateurs, des concours et des décisions du jury sur place.

Les organisateurs du concours et le jury se réservent la possibilité de décerner un ou plusieurs prix supplémentaires non prévus incluant une récompense ou non.

ARTICLE 10. Accompagnateurs / Helpers

Chaque participant solo et chaque groupe est autorisé à être accompagné d'un accompagnateur uniquement chargé d'aider le participant ou le groupe à transporter le matériel vers les vestiaires et à aider le participant ou le groupe à se préparer pour le concours aux vestiaires.

Lors de l'inscription, le participant ou le responsable du groupe devra indiquer la présence d'un accompagnateur.

Les accompagnateurs ne seront pas autorisés à accéder à la scène pour placer les accessoires sur scène, ce rôle est réservé aux organisateurs du concours.

ARTICLE 11. Entrée à la convention

Les participants au concours cosplay se verront offrir leur billet d'entrée pour le jour du concours cosplay.

L'accompagnateur devra payer son entrée. Chaque accompagnateur bénéficiera d'un moyen d'accès lui servant de coupe file pour l'entrée et lui permettant d'accéder aux espaces réservés aux participants du concours.

Des précisions complémentaires concernant les modalités d'entrée à la convention pourront être communiqués par l'association Cos'Castle quelques jours avant l'évènement « Japan Tours Festival 2022 ».

ARTICLE 12. Vestiaires

Des vestiaires seront mis à disposition uniquement aux participants. Les vestiaires ne seront pas surveillés. Il convient donc à chacun de s'assurer de ne laisser aucun objet de valeur dans

les vestiaires lorsque vous ne les utilisez pas. L'association Cos'Castle ne pourra pas être tenue comme responsable d'éventuels vols ou dégradations des affaires des participants.

Les interdictions mentionnées dans l'article 5 s'appliquent également aux vestiaires.

ARTICLE 13. Modalités de participation pour les mineurs

Les mineurs voulant s'inscrire au concours doivent être âgés au minimum de 10 ans.

Les mineurs âgés de 14 ans ou moins devront être accompagnés d'une personne majeure.

Les mineurs qui veulent s'inscrire au concours devront faire remplir et signer par leur responsable légal, une autorisation parentale.

Un modèle d'autorisation parentale est téléchargeable sur la page de la fiche d'inscription au concours cosplay.

ARTICLE 14. Droit à l'image

Les participants autorisent expressément l'association Cos'Castle ainsi que le « Japan Tours Festival », à titre gratuit, à publier, communiquer, exposer et divulguer les projets présentés dans le cadre de ce concours.

Chaque participant accepte d'être médiatisé et autorise le « Japan Tours Festival 2022 » ainsi que l'association Cos'Castle, à titre gratuit, à exploiter son droit à l'image sur tous les supports de communication attachés au présent concours et à la promotion des concours à venir de la « Japan Tours Festival ».

ARTICLE 15. Données personnelles

L'inscription de chaque participant au concours sera conservée par l'association Cos'Castle. Les données personnelles recueillies sont obligatoires et nécessaires pour le traitement de sa participation au présent concours et seront conservées sur une période de 2 ans.

Chaque participant dispose d'un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant et qui pourra être exercé en contactant l'association Cos'Castle. Conformément à la réglementation en vigueur, les informations collectées dans le cadre de la participation au concours exclusivement à l'association Cos'Castle et aux organisateurs du « Japan Tours Festival », et elles ne seront ni vendues ni cédées à des tiers, de quelque manière que ce soit.

Les données personnelles des participants seront connues et utilisées uniquement dans le cadre du présent concours par l'association Cos'Castle et le « Japan Tours Festival 2022 ».

ARTICLE 16. Disqualification en cas d'absence

Les participants doivent avertir l'association Cos'Castle par mail ou par téléphone si en cas de force majeure ils ne peuvent participer au concours cosplay avant le jeudi 30 juin 2022. L'absence du participant au concours cosplay entraînera sa disqualification immédiate.

ARTICLE 17. Sanctions et responsabilité de l'association

L'Association Cos'Castle, organisatrice du concours cosplay, ne pourra être tenue responsable en cas de vol, détérioration de costume lors de l'événement « Japan Tours Festival ». Pour tout accident survenu lors de l'événement « Japan Tours Festival », la responsabilité civile du participant sera engagée.

ARTICLE 18. Modification du règlement

L'Association Cos'Castle se réserve le droit de modifier sans réserve le présent règlement. Chaque modification sera communiquée aux personnes déjà inscrites au concours cosplay par mail.

ARTICLE 19. Litiges

Aucune contestation concernant la sélection ne sera possible pendant ou après la sélection. Les participants s'engagent à respecter tous les membres de l'organisation à savoir l'association Cos'Castle, les organisateurs et le staff de l'évènement « Japan Tours Festival » et les membres de France Cosplay.